

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU MARDI

7 avril 2026

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 7 avril 2026, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 33 à 19 h 42 sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Yannick Charbonneau.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : Jade Valois
Catherine Gagnon

MM les conseillers : Yannick Charbonneau (maire suppléant)
Dave Villeneuve

Était absente :

Mme la mairesse : France Simard

Mme Cathy Fontaine est présente comme agente locale, ainsi que 1 citoyen.

À 19 h 33 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 7 AVRIL 2026

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 2026 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption du rapport des salaires nets;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Nomination vérificateur pour les 3 prochaines années;
- 9- Appui à l'organisme communautaire Famille (OCF) Paresemble;
- 10- Restaurant Au Clocher;
- 11- Affaires nouvelles;
- 12- Période de questions;
- 13- Clôture de la séance.

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION
PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT.**

La séance débute à 19 h 33.

2. 41.04.2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 7 avril 2026 soit et est adopté tel que présenté et lu.

**3. 42.04.2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2026 (avec exemption de lecture);**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 2 mars 2026 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées (avec exemption de lecture);

04- 43.04.2026 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.
IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS DE MARS 2026 : 129 190.07\$

05- 44.04.2026 ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS
IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE ;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les salaires nets présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 14 342.34\$.

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06- RAPPORTS :

6-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Tout va bien au niveau de l'aqueduc et l'égout. Nous avons une consommation d'eau élevée, par contre le trouble a été trouvé chez une résidence privée.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 2 mars, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme, la turbidité était de 0.6 et en ce qui concerne l'eau brut les résultats ne nous indiquent aucun coliforme. Pour les résultats du 17 mars, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Comme il y a beaucoup de bosses, des fanions ont été installés et des trous ont été remplis.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIR

Des demandes à emploi été Canada ont été envoyées pour des animateurs au camp de jour et au mur d'escalade, nous avons été acceptés pour 4 animateurs. Tout va bien à l'escalade. Le comité porteur s'est réuni pour la priorisation des projets à venir pour un montant de subvention de 10 000\$. Un sondage a été fait pour des jardins communautaires. Les inscriptions du camp de jour ont été lancé.

08-45.04.2026 NOMINATION VÉRIFICATEUR POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES.

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité accepte la soumission déposée par l'entreprise MNP pour les 3 prochaines années. Soit un montant de 30 450\$ plus taxes pour l'année 2026, un montant de 32 025\$ plus taxes pour l'année 2027 et un montant de 33 600\$ plus taxes pour l'année 2028.

09- 46.04.2026 APPUI À L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE FAMILLE (OCF) PARENSEMBLE.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Parensemble œuvre sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine depuis 1994 afin de soutenir les familles, notamment par des services d'accompagnement, de soutien à la parentalité et à la création de milieux de vie accueillants et inclusifs;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires Famille (OCF) jouent un rôle essentiel dans le bien-être des familles et le développement social des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE le sous-financement chronique des organismes communautaires Famille compromet la stabilité des services offerts aux familles, alors que les besoins des familles ne cessent d'augmenter.

CONSIDÉRANT QUE Parensemble contribue activement à la prévention, à la cohésion sociale et à la qualité de vie des familles du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) a maintes fois souligné l'importance d'un financement adéquat, récurrent et prévisible pour permettre aux organismes communautaires Famille de remplir pleinement leur mission;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités locales de son territoire se sont concertées et mobilisées afin de porter un appui commun à l'organisme Parensemble, notamment dans ses démarches visant l'obtention d'un financement adéquat, récurrent et prévisible, essentiel à la poursuite et au maintien de ses services auprès des familles;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas, de même que la MRC de Maria-Chapdelaine et les autres municipalités locales, expriment leur appui officiel à l'organisme Parensemble et reconnaissent l'importance de sa mission auprès des familles du territoire;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas de même que la MRC de Maria-Chapdelaine et les autres municipalités locales demandent au gouvernement du Québec d'assurer un financement adéquat, récurrent et pérenne des organismes communautaires Famille, incluant Parensemble, afin de répondre aux besoins grandissants des familles;

QUE la présente résolution soit transmise à :

- Mme Kateri Champagne Jourdain, ministre de la Famille et responsable de la région de la Côte-Nord à l'Assemblée nationale;
- Mme Nancy Guillemette, députée de la circonscription de Roberval;
- M. Éric Girard, député de Lac-St-Jean et ministre de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;
- M. Marc Tanguay, député de LaFontaine et chef de l'opposition officielle;
- Mme Nadine D'Amours, présidente de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille.F
- Mme Julie Blackburn, directrice générale du Bureau de la ministre et du secrétariat général;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités
- M. Guillaume Tremblay, président de l'Union des municipalités du Québec;
- M. Éric Girard, député de Groulx et ministre des finances du Québec;
- Mme France-Élaine Duranceau, Présidente du Conseil du trésor du Québec;
- M. Paul St-Pierre Plamondon – chef du Parti québécois et député de Camille-Laurin;
- Ruba Ghazal, députée de Mercier pour Québec solidaire; et,
- Mme Isabelle Lamontagne, directrice générale de Parensemble.

10- RESTAURANT AU CLOCHER

Une lettre de remerciement sera envoyée à Mmes Thérèse Girard et Élayne Potvin, afin de les remercier pour la gestion du restaurant Au Clocher, pour la saison hivernale.

Un appel d'offre sera lancé afin d'essayer de trouver un nouveau gestionnaire pour notre restaurant Au Clocher.

11- AFFAIRES NOUVELLES

12- PÉRIODE DE QUESTIONS;

13- 47.04.2026 CLÔTURE DE LA SÉANCE;

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

Que la séance soit et est levée à 19 h 42.

Adopté à la séance du 4 mai 2026.

.....
Yannick Charbonneau, Maire-suppléant Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très.